



COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES EN AFRIQUE

DOUALA - CAMEROUN

17 au 19 avril 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Projet AfriPI, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO)

www.afripi.org

AfrIPI soutient le développement des indications géographiques dans les États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle

Du 17 au 19 avril 2024, le projet «**Droit de Propriété Intellectuelle et Innovation en Afrique**» (AfrIPI), financé par l'Union européenne par l'intermédiaire de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), participera au **colloque sur le développement des indications géographiques (IG) en Afrique et à la foire d'exposition des produits IG, qui se dérouleront à l'hôtel Sawa à Douala (Cameroun)**. Mis en place par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), cet événement est organisé en collaboration avec l'Agence Française de Développement (AFD), l'Union européenne, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (Cirad), et le projet AfrIPI.

Ce colloque prendra la forme d'un cadre de réflexion sur les problématiques liées à la démarche de protection des indications géographiques (IG). Il servira également de forum d'échange sur les acquis, les enseignements tirés et les bonnes pratiques en matière de valorisation des produits traditionnels par le système des indications géographiques en Afrique. De l'identification à la commercialisation, en passant par le dispositif de garantie et de protection, tous les aspects opérationnels du développement d'une IG seront abordés sur les plans conceptuels et pratiques.

Par ailleurs, le projet AfrIPI organise **un dîner thématique le 17 avril 2024**. Cette soirée permettra de faire la promotion des produits labellisés «IG» à l'OAPI. Elle constituera également un moyen de sensibiliser les experts et autres acteurs à des considérations sociales, économiques et culturelles, notamment grâce à la dégustation de mets préparés à base de ces produits.

En effet, le projet AfrIPI, dont l'un des volets porte sur le plan d'action de la stratégie continentale sur les indications géographiques en Afrique, soutient, entre autres, l'enregistrement régional de quatre indications géographiques dans la zone OAPI (**Mauritanie: poutargue imraguen; Gabon: pierre de Mbigou; Comores: ylang-ylang des Comores; Tchad: spiruline du Tchad**). Le **kilichi du Niger** est aussi protégé par un enregistrement au sein de l'Union européenne. De plus, AfrIPI soutient la mise en place d'un guide sur la création et le bon fonctionnement des Comités nationaux dans la zone OAPI.

/fin/

À propos d'AfrIPI

AfrIPI est un projet pionnier de coopération en matière de propriété intellectuelle qui engage une action conjointe entre l'Union européenne et l'Afrique pour stimuler le commerce intra-africain et faciliter les investissements Afrique-Europe pour la croissance économique et le développement durable. Le projet est cofinancé par la Commission européenne, par l'intermédiaire de la direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA), et par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Il est mis en œuvre par l'EUIPO, en partenariat avec des institutions régionales et nationales africaines, notamment la Commission de l'Union africaine (CUA), l'OAPI et l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO).

Pour plus d'informations: www.afripi.org